



FORMULAIRE DE DEMANDE – DEUXIÈME FENÊTRE D’APTN

Dans le présent document, le masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

Date du dépôt de la proposition : _____

Titre de l'émission : _____

Fenêtre proposée à APTN : _____

Nom de la maison de production candidate: _____

Portefeuille de production :

- Productions en langue autochtone
- Contenu en français
- Séries documentaires
- Longs métrages documentaires
- Divertissement général
- Productions scénarisées

Cycle : _____ Épisode de : _____ à _____

Genre:

- Enfants et jeunes
- Documentaire
- Arts de la scène
- Variétés
- Enfants et jeunes

Public cible :

- Préscolaire (0 à 5 ans)
- Enfants (6 à 12 ans)
- Adolescents (13 à 17 ans)
- Primaire (18 à 34 ans)
- Secondaire (35 ans et plus)

Durée de projection par épisode :

- 30 minutes
- 60 minutes
- 90 minutes
- Autre _____

Forme:

- Émission unique
- Émission pilote
- Minisérie, # d'épisodes :
- Série, # d'épisodes :

Durée totale de projection : _____



Synopsis court : _____

Langue original:

Langue autochtone

Veillez préciser: _____

Dialecte (le cas échéant)

Veillez préciser: _____

Anglais

Français

Doublage (un ou deux – le cas échéant)

Langue autochtone

Veillez préciser: _____

Dialecte (le cas échéant)

Veillez préciser: _____

Anglais

Français

Les sous-titres codés sont obligatoires et doivent figurer au budget. Les sous-titres codés sont-ils pris en compte ? Non Oui

L'audiovision est obligatoire pour les émissions et doit figurer au budget. L'audiovision est-elle prise en compte ? Non Oui

Renseignements sur le demandeur :

Nom légal de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Ville, province : _____

Code postal : _____

Site web : _____

Partenaire ou propriétaire autochtone : _____

Titre : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Partenaire ou propriétaire non autochtone (le cas échéant) : _____

Titre : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____



Déclaration des origines autochtones (le cas échéant):

APTN exige des demandeurs à préciser d'emblée le groupe autochtone auquel ils appartiennent.*

Veuillez indiquer le pourcentage des droits de propriété des Autochtones dans la maison de production :

Nom de l'actionnaire	Pourcentage des droits de propriété	Inuit	Premières Nations	Métis	Non-Autochtone
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total					

** Si le demandeur est un particulier, Autochtone s'entend d'un membre des Premières Nations, d'un Métis ou d'un Inuit qui habite au Canada. S'il s'agit d'une maison de production, une maison production autochtone se définit comme une entreprise à propriétaire unique, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société en nom collectif ou un organisme sans but lucratif dans laquelle ou lequel des Autochtones détiennent au moins 51 % des droits de propriété et de contrôle ou une coentreprise formée d'au moins deux entreprises autochtones, ou d'une entreprise autochtone et d'une entreprise non autochtone, pourvu que les Autochtones détiennent au moins 51 % des droits de propriété et de contrôle. APTN doit dresser des statistiques en la matière afin de les communiquer à son conseil d'administration. Conformément à ses objectifs de départ, APTN accorde la préférence aux Autochtones et aux maisons de production autochtones lorsqu'il choisit des projets d'émission.*



Veuillez indiquer le personnel de création clé et les origines autochtones de chacun :

Titre	Nom(s)	Genre F/M/X	Inuit	Premières Nations	Métis	Non- Autochtone
Producteur exécutif			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Producteur			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Producteur adjoint			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réalisateur			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Scénariste			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animateur/acteur			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Directeur de la photographie			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monteur			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compositeur			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Est-ce que 40 % des principaux rôles de création sont détenus par des femmes? Oui ou non _____

Quels aspects du mandat de programmation d'APTN se reflètent dans la proposition ?

- Contexte autochtone
- Producteur autochtone
- Réalisateur autochtone
- Talent autochtone
- Autre (veuillez préciser) _____



VERSION EN LANGUE AUTOCHTONE (le cas échéant):

Veillez indiquer le nom des principaux créateurs ainsi que leur ascendance autochtone :

Titre	Nom(s)	Inuit	Premières Nations	Métis	Non-Autochtone
Interprète		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traducteur		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participant (le cas échéant)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Graphiste autochtone		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animateur (le cas échéant)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acteurs pour voix hors champ (le cas échéant)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acteurs pour voix hors champ (le cas échéant)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acteurs pour voix hors champ (le cas échéant)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acteurs pour voix hors champ (le cas échéant)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acteurs pour voix hors champ (le cas échéant)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (veuillez préciser) :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Plan de formation à l'intention des Autochtones :

Votre projet est-il assorti d'un plan de formation à l'intention des Autochtones ? Oui Non

Si oui, veuillez indiquer le titre et le nom (si possible) des stagiaires et mentors autochtones :

Titre	Nom(s)	Stagiaire ou Mentor S/M	Genre F/M/X	Inuit	Premières Nations	Métis
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez indiquer les postes budgétaires associés aux stagiaires autochtones et le nombre de journées de formation prévues au budget :

Poste budgétaire	Description	Nombre de jours	Tarif	Montant total
Total du budget de formation				



Structure financière

Veillez préciser si le financement est confirmé ou en attente de confirmation :

Source de financement	Montant attendu	Pourcentage du budget total	Confirmé ou en attente de confirmation ?
Licence d'APTN			
Programme autochtone du FMC			
Enveloppe de rendement du FMC - anglais			
Enveloppe de rendement du FMC - français			
Autre licence de télédiffusion Veillez préciser : _____			
Crédit d'impôt fédéral			
Crédit d'impôt provincial			
Autres sources Veillez préciser : _____			
Autres sources Veillez préciser : _____			
Autres sources Veillez préciser : _____			
Autres sources Veillez préciser : _____			
Montant total du budget			

Déclaration de transactions entre parties apparentées

Pendant la production intitulée _____, la maison de production _____ réalisera-t-elle des transactions (p. ex., dépenses, salaires, locations de biens ou de services, frais administratifs ou dépenses autres) avec les entreprises ou les personnes suivantes ?

Type de parties apparentées	OUI	NON
Société mère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Filiale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sociétés sous contrôle commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actionnaires de la société mère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actionnaires d'une filiale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres de la famille immédiate (époux, épouse et enfants)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction ou employés de la société mère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction ou employés d'une filiale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une des questions précédentes, vous devez remplir le tableau qui suit :

Nom de l'entreprise apparentée au particulier	Type de relation	Poste budgétaire	Description	Montant
Total				

Définitions

Des parties sont apparentées lorsque l'une d'elles a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'autre. Deux parties ou plus sont apparentées lorsqu'elles sont soumises à un contrôle commun, à un contrôle conjoint ou à une influence notable commune. Les membres de la direction et de la famille immédiate comptent au nombre des parties apparentées.

Une transaction entre parties apparentées consiste en un transfert de ressources économiques ou d'obligations entre des parties apparentées, ou en la prestation de services par une partie à une partie qui lui est apparentée, peu importe si une contrepartie est donnée. Les parties sont apparentées avant que la transaction n'ait lieu. Lorsque la relation découle de la transaction, celle-ci n'est pas une transaction entre parties apparentées.

Le contrôle d'une entreprise se rapporte à son pouvoir continu de définir, sans le concours de tiers, ses politiques stratégiques de fonctionnement, d'investissement et de financement.

L'influence notable désigne la capacité d'influer sur les politiques stratégiques d'une entreprise en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Liste à cocher des documents à annexer

Assurez-vous que votre proposition présente les composantes dans l'ordre suivant :

- 1. **FORMULAIRE DE DEMANDE** signé.
- 2. **Entente** signée [sur le dépôt de propositions à l'intention des producteurs.](#)
- 3. Synopsis court (un paragraphe seulement).
- 4. Synopsis long (une page, tout au plus).
- 5. Format du programme, résumé, genre, durée, nombre d'épisodes, langue source du tournage. (Si la version originale est en langue autochtone, il doit s'agir d'une expérience télévisuelle complète et doit inclure un générique d'ouverture et de clôture, des titres et des graphiques bilingues. Le producteur doit démontrer que les polices de caractères de cette langue sont disponibles et fournir un résumé de la structure de l'histoire, de son déroulement, de son objectif et du traitement visuel et sonore prévu.)
- 6. Auditoire cible et pertinence et attrait de l'émission pour les téléspectateurs d'APT.N.
- 7. Traitement (de 5 à 15 pages) incluant, le cas échéant, le résumé des épisodes et la description des lieux de tournage, des invités potentiels, de l'animateur ou du narrateur, et ainsi de suite.
- 8. Matériel créatif (tel que scénario, croquis, photos, bobine DEMO/SIZZLE disponible en ligne via Vimeo ou YouTube pour soutenir le projet, liens vers les œuvres du réalisateur ou du producteur).
- 9. Calendrier de production proposé, y compris les dates de début de la séance principale de photographie, les dates de livraison des premiers montages, des montages finaux et des bandes maîtresses de chaque épisode, et les dates visées pour la confirmation du financement, l'achèvement de la production et la diffusion.
- 10. Plan financier (confirmez tout autre engagement financier, le cas échéant – un deuxième télédiffuseur est souhaitable mais non obligatoire. Veuillez aussi inclure l'entente de diffusion en deuxième fenêtre, le cas échéant; précisez enfin le montant de la demande de licence proposée à APT.N.)
- 11. Budget complet, daté et signé.
- 12. Description du financement intérimaire.
- 13. Renseignements sur l'entreprise (productions et réalisations antérieures); APT.N n'étudiera pas les propositions provenant de personnes ou d'entreprises n'ayant aucune expérience de production pertinente.
- 14. Documents de constitution en société de tous les producteurs et de toutes les maisons de production, filiales, dont celles détenues en propriété exclusive, au sein desquelles des personnes morales concernées ou autres participent de façon substantielle à la production, le cas échéant.



- 15. Liste des actionnaires et parts détenues par chacun de ceux-ci.
- 16. Liste des principaux membres de l'équipe de création et de production, et curriculum vitæ de ceux-ci.
- 17. Chaîne de titres complète pour ce qui suit :
 - ententes avec les scénaristes, conventions d'option ou d'achat, transferts des ententes sur les droits et autres ententes démontrant que le ou les producteurs détiennent les droits concernant :
 - le matériel de création et le concept;
 - la production, la distribution et l'exploitation du projet.

J'atteste que le document, FORMULAIRE DE DEMANDE, et les produits livrables énumérés dans la liste à cocher sont complets, que tous les renseignements fournis sont véridiques et exacts, et qu'aucun fait pertinent n'a été omis. En signant ci-dessous, je certifie également avoir lu et que je respecterai les [PROTOCOLES ET CHEMINS CINÉMATOGRAPHIQUES](#)

Signature :

Nom :

Date :

Où soumettre les propositions

Les propositions doivent être soumises en format PDF par le truchement de votre compte *Dropbox*, ou tout autre serveur en ligne auquel APTN peut facilement accéder pour un téléchargement sécurisé. APTN n'acceptera pas les propositions transmises par courriel, par messagerie, par la poste ou par télécopieur.

Nous n'accepterons pas les propositions envoyées par la poste ou par messenger, courriel ou télécopie. Les propositions reçues après la date limite ne seront pas acceptées ou examinées, et les propositions incomplètes seront automatiquement refusées par APTN.

Portefeuille de production :	
<input type="checkbox"/> Productions en langue autochtone	Shelley MacDougall Chargée des productions en langue autochtone smacdougall@aptn.ca
<input type="checkbox"/> Contenu en français <input type="checkbox"/> Séries documentaires	Sylvain Lévesque Chargé du contenu en français et des séries documentaires slevesque@aptn.ca
<input type="checkbox"/> Productions scénarisées	Danelle Granger Chargée du développement et des productions scénarisées dgranger@aptn.ca
<input type="checkbox"/> Longs métrages documentaires	Amanda Feder Gestionnaire des acquisitions afeder@aptn.ca
<input type="checkbox"/> Divertissement général	Crystal Dubois Gestionnaire principale — projets spéciaux cdubois@aptn.ca

ANNEXE A

Conditions générales

Les propositions transmises par télécopieur ou par courriel ne sont pas acceptées.

Sachez que les propositions incomplètes sont automatiquement écartées. Étant donné qu'APTN ne retourne pas les documents, prière d'en conserver une copie pour vos dossiers. APTN n'est pas responsable du matériel endommagé. Les propositions reçues après la date limite ne sont ni acceptées ni examinées.

Un comité formé d'employés du Service de la programmation d'APTN se réunit pour étudier les propositions complètes (des lecteurs de l'extérieur peuvent être retenus pour en examiner la présentation et le scénario). Cet exercice prend de 6 à 8 semaines. Le comité recommande ensuite l'attribution de licences à un nombre limité d'émissions.

APTN n'est pas tenu de retenir toutes les propositions qu'il examine, et il se réserve le droit de repousser la date de clôture des propositions, d'ajouter, d'éliminer ou de modifier les conditions de la présente DP, et de publier des correctifs ou des modifications. APTN a fait de son mieux pour veiller à l'exhaustivité et à l'exactitude du présent document. Il se réserve en outre le droit de communiquer avec les producteurs pour discuter de leur proposition et négocier avec eux.

SAUF si l'entente sur le dépôt des propositions le précise, les proposants n'acquièrent aucun droit en *common law* ou en *equity*, ni aucun privilège quel qu'il soit, avant la signature officielle d'un accord de licence avec APTN.

APTN appelle les proposants à indiquer d'emblée le groupe autochtone auquel ils appartiennent. APTN doit communiquer des statistiques en la matière à son conseil d'administration et au CRTC. Autochtone s'entend d'un membre des Premières Nations, d'un Inuit ou d'un Métis qui habite au Canada.

APTN communiquera avec les producteurs dont les projets auront été retenus et, s'ils satisfont à certaines conditions, il les invitera à signer une entente officielle avec lui.

Il est à noter que :

- Aucune licence de télédiffusion n'est automatiquement accordée aux émissions en cours d'élaboration avec APTN. Les producteurs doivent déposer une demande complète.
- APTN exige que tous les projets soient assortis d'une assurance contre les erreurs et les omissions. Cette assurance doit figurer au budget (cinq [5] ans pour tous les genres).
- Les émissions doivent autrement se conformer [aux spécifications techniques d'APTN](#)

ANNEXE B

Priorités en matière de contenu

APTN est à la recherche de contenu qui célèbre, interpelle, élève, éduque et divertit nos communautés. Nous voulons présenter les histoires les plus inspirantes, les personnalités les plus drôles, les conteurs/conteuses les plus visionnaires de nos communautés.

Comme toujours, nous sommes réceptifs à de nouveaux types de contenu, par contre les catégories de contenu énumérées ci-dessous sont, pour la plupart, ce que nous recherchons d'emblée. Le genre télévisuel le plus prépondérant est celui des séries documentaires, mais nous examinons également d'autres contenus par le biais du développement, des propositions de projets de deuxième fenêtre et des demandes de propositions de projets. En regardant APTN et en discutant avec les gestionnaires de la programmation originale, les producteurs/productrices peuvent cerner des sujets qui, d'après la liste ci-dessous, ne sont pas entièrement explorés dans l'inventaire des émissions actuelles. Les projets les plus concurrentiels sont ceux qui correspondent à plusieurs des catégories énumérées, car ils peuvent être programmés en accord avec une plus grande gamme de nos émissions.

La programmation d'APTN offre un service unique à ses auditoires. Afin de mieux se démarquer, les projets doivent tenir compte des auditoires en au moins deux des façons suivantes :

- éduquer et informer;
- divertir;
- revitaliser et mettre les cultures à l'avant-plan;
- inspirer le mouvement.

Séries documentaires

En plus d'être des émissions passionnantes qui, selon APTN, attireront son public, celles-ci devront :

- avoir une perspective claire et unique, exprimée par le style de prise de vue, l'approche au contenu, le ton, le casting, etc.;
- être axées sur l'action; nous voulons voir les personnages dans des scénarios uniques, qui s'impliquent dans le dénouement de l'histoire;
- les animateurs/animateuses peuvent être présent(e)s dans le récit, mais ils ou elles devront faire partie de l'action de l'émission; les émissions dites plus « classiques » avec l'animateur/animateuse en retrait seront plus difficilement acceptables;
- être compatibles avec les principes du Fonds des médias du Canada (Programme autochtone ou Enveloppes de rendement);
- avoir un fort potentiel de renouvellement des saisons, après la saison originale.

Les sujets et thèmes des séries documentaires priorisés incluent (sans s'y limiter) :

- les séries documentaires comiques (ou les sujets abordés de manière comique);
- l'alimentation;
- lieux de travail autochtones;
- les Autochtones en action (passe-temps, sports, passions uniques);
- le surnaturel et le spirituel;

- l'histoire des Nations autochtones;
- les sports et les activités traditionnelles;
- la santé et la vie saine;
- vivre le territoire; mode de vie traditionnel;
- les communautés et la appropriation culturelle;
- la sexualité et les relations humaines;
- les personnes autochtones, noires et de couleur; les personnes 2SLGBTQ+;
- les arts;
- la politique et le militantisme.

Drames

- À moins de faire partie d'une demande de propositions, les projets de film de fiction ou de série dramatique arrivent par le biais du développement ou d'une demande de deuxième fenêtre.

Comédies scénarisées

- À moins de faire partie d'une demande de propositions, les projets de comédie scénarisée arrivent par le biais du développement ou d'une demande de deuxième fenêtre.

Émissions pour enfants

- À moins de faire partie d'une demande de propositions, les émissions pour enfants arrivent par le biais du développement ou d'une demande de deuxième fenêtre.

Émissions d'actualités et de débats

- À moins de faire partie d'une demande de propositions, les projets d'émissions de débats/d'actualités sont présentés par le biais du développement ou d'une demande de deuxième fenêtre.

Enseignement des langues autochtones

- Les projets sur l'enseignement des langues autochtones arrivent principalement par le biais des demandes de propositions.

ANNEXE D

Admissibilité et évaluation des propositions

Critères d'admissibilité

Pour être prises en considération, les propositions doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- 1) L'émission proposée doit susciter l'intérêt d'un auditoire autochtone national.
- 2) Le producteur doit :
 - a) être Autochtone, s'il agit à titre de particulier, c'est-à-dire qu'il doit être Inuit, Métis ou membre d'une Première Nation et résider au Canada; ou
 - b) être une maison de production autochtone, c'est-à-dire :
 - une entreprise à propriétaire unique, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société en nom collectif ou un organisme sans but lucratif dans laquelle ou lequel des Autochtones détiennent au moins **cinquante et un pour cent (51 %) des droits de propriété et de contrôle**; et
 - c) avoir soumis une proposition qui, en vertu de la politique d'APT sur l'octroi de licences et sur les acquisitions, est autrement admissible à du financement ou à l'octroi d'une licence.
- 3) La maison de production doit respecter tout contrat préalablement conclu avec APTN. Dans le cas d'une coproduction ou d'une nouvelle entreprise créée par deux entreprises existantes ou plus, toutes les entreprises doivent respecter tout contrat préalablement conclu avec APTN. APTN se réserve le droit d'écarter les propositions provenant d'entreprises participant à un projet qui ne satisfait pas à cette exigence.
- 4) APTN exige que les émissions produites dans une langue autochtone soient sous-titrées en français ou en anglais.
- 5) APTN exige des sous-titres codés pour malentendants pour toutes les émissions produites en anglais et en français, ainsi que la vidéodescription des émissions appartenant à l'une des catégories d'émissions suivantes, telles qu'énoncées par le CRTC: 2b) documentaires de longue durée, 7) émissions dramatiques et comiques, 9) variétés, 11a) émissions de divertissement général et d'intérêt général et 11b) émissions de télé-réalité. Ces émissions peuvent aussi cibler les enfants.
- 6) Tous les projets qui accèdent au financement du FMC doivent obtenir un numéro international normalisé des œuvres audiovisuelles (ISAN).
- 7) APTN n'accorde pas de licence aux particuliers ou aux entreprises qui ne possèdent aucune expérience pertinente de production.
- 8) Pour toute émission autorisée de plus de 5 minutes, APTN exige la **certification d'une émission canadienne émise par le CRTC (numéro du BCPAC non nécessaire)**. L'émission doit répondre aux normes de contenu canadien définies par le CRTC. APTN exigera donc une certification de contenu canadien du CRTC pour la version originale et pour chacune des versions en langue autochtone et dans une autre langue officielle (certification qui devrait allouer le crédit de temps additionnel de 25 % du CRTC pour le doublage des émissions canadiennes).

Critères d'évaluation

Remarque :

Les propositions sont évaluées, entre autres, en fonction des critères que voici :

- APTN nécessite que tout programme soit livré en format numérique.
- Source canadienne (veuillez noter que pour toute émission autorisée de plus de 5 minutes, APTN exige **la certification d'une émission canadienne émise par le CRTC [numéro du BCPAC non nécessaire]**).
- Contenu créatif, soit originalité, valeur de production et réalisations de l'équipe de création.
- Niveau de participation autochtone :
 - producteur exécutif, producteur, réalisateur et scénariste principal;
 - équipe;
 - artistes.
- Engagements à l'égard du mentorat et de la formation pour les Autochtones.
- Nombre et valeur des licences obtenues par le passé.
- Financement recueilli.
- Durée de vie.
- Fenêtre d'APTN.
- Calendrier de production (date ciblée pour la diffusion).
- Auditoires primaire et secondaire :
 - national;
 - régional.
- Fournir une composante MN si applicable

Parmi les nombreux éléments qui influencent l'évaluation des propositions, notons la vision d'APTN, son désir de susciter et de maintenir l'intérêt de ses téléspectateurs, les conditions de la licence que lui accorde le CRTC, ses ressources financières limitées, la qualité de la proposition et les références professionnelles de l'équipe de production.

APTN se fait proposer plus de 250 projets télévisuels chaque année mais il ne peut en accepter qu'un petit nombre. Le rejet d'une proposition ne témoigne pas nécessairement d'un jugement porté sur le travail, mais simplement du nombre d'émissions que le Réseau peut accepter pour une période donnée.